

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 42810R-FR

Code du produit 42810R
Nom du produit Slide Quick RP with Red Dye Rust Preventive

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Rouille industrielle préventive

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Slide Products Inc.
430 S. Wheeling Road
Wheeling, IL 60090 USA

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220
Adresse électronique info@slideproducts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2
Aérosols inflammables	Catégorie 1

Classification selon la directive 67/548/CEE

Texte intégral des phrases R; voir la section 16

Symboles de danger

F+ - Extrêmement inflammable
T - Toxique
N - Dangereux pour l'environnement

Code(s) R

F+;R12 - Carc. cat. 1;R45 - Muta. cat. 2;R46 - Repr. cat. 3;R62 - Xn;R48/20 - Xn;R65 - Xi;R38 - R67 - N;R51/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].



Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H350 - Peut provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P251 - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

2.3. Autres dangers

Dangers généraux

Aucun connu

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Hexane	Present	110-54-3	50-70	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	Non déterminé

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Propane	Present	68476-86-8	25-35	Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
Benzenesulfonic Acid, mono-C16-24-alkyl Derivatives	-	70024-71-4	5-10	Non déterminé	Non déterminé

Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16

Renseignements supplémentaires

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit. Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration \geq à 0,1 % (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers recours

- Conseils généraux** Si les symptômes persistent ou dans tous les cas de doute, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer à fond avec une grande quantité d'eau pendant au moins quinze minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Obtenir une aide médicale si l'irritation se développe et persiste.
- Inhalation** Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, l'oxygène devrait être administré par du personnel qualifié. Appelez un médecin en cas de malaise.
- Ingestion** NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** Danger par aspiration: en cas d'ingestion peuvent entrer dans les poumons et causer des dommages. Une surexposition par inhalation peut causer CNS depression- somnolence, vertiges, confusion ou perte de coordination. Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Utilisez de l'eau pulvérisée avec prudence pour éviter la propagation des flammes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les produits de combustion peuvent être toxiques.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Divers composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les écoulements provenant des méthodes de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ventiler la zone touchée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les intervenants d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le matériel contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Laver à fond après manutention. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Toujours remettre le capuchon après utilisation. Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables / résidus.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver à l'écart de la chaleur. Inspecter périodiquement les récipients pour les défauts. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Rouille industrielle préventive.

Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	STEL: 60 ppm STEL: 216 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³ Ceiling / Peak: 400 ppm Ceiling / Peak: 1440 mg/m ³
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hexane 110-54-3 (50-70)	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	STEL: 144 mg/m ³ TWA: 72 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hexane 110-54-3	STEL 80 ppm STEL 288 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³	Skin STEL: 400 ppm STEL: 1440 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m ³	TWA: 72 mg/m ³	TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 343.75 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m ³ STEL: 60 ppm STEL: 216 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne extraction générale. Si ceux-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée. Douches oculaires. Douches.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité.
- Protection des mains** Porter des gants appropriés.
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection appropriés.
- Protection respiratoire** Utilisation approuvée équipement de protection respiratoire lorsque les limites d'exposition sont dépassées.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol	Odeur	Odeur légèrement désagréable
Aspect	liquide Tan	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Brun clair		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	aucun renseignement disponible	
Point de fusion/point de congélation	< -40 °C / <-40 °F	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	39.4-40 °C / 102-104 °F	
Point d'éclair	aucun renseignement disponible	
Taux d'évaporation	aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	aérosol inflammable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites d'inflammabilité supérieure	7.5%	
Limite inférieure d'inflammabilité	1.2%	
Pression de vapeur	137 mm Hg	@ 21 ° C (70 ° F)
Densité de vapeur	Lourd que l'air	
Densité relative	0.644	
Solubilité dans l'eau	Aucun	
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur	
Propriétés comburantes	Aucun connu	

9.2. Autres informations

Teneur en COV (%)	Aucun renseignement disponible
--------------------------	--------------------------------

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Sensibilité aux chocs	Oui.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Évitez les rayons directs du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas percer ou incinérer les récipients.

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants. Composés halogénés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Divers composés organiques non identifiés.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.
Inhalation Ne pas inhaler.
Ingestion Ne pas avaler.
Toxicité aiguë inconnue 7 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

DL50 par voie orale 41,667.00
 Unités mg/kg
 DL50 par voie cutanée 5,000.00
 Unités mg/kg
 Inhalation
 Vapeur 1,945.00
 Unités mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane	= 25 g/kg (Rat)	= 3000 mg/kg (Rabbit)	= 48000 ppm (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Le butane et l'isobutane contenue dans ce produit contiennent > 0, 1% de butadiène, un cancérigène connu.

Nom chimique	Union européenne
Propane	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes	S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Hexane		2.1 - 2.98: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Propane	<=2.8

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets des résidus / produits non utilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aérosols
14.3 Classe de danger	2.1
14.5 Polluant marin	Cette substance satisfait la définition de polluant marin

RID

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aérosols
14.3 Classe de danger	2.1

ADR

14.1 N° ID/ONU UN1950
 14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols
 14.3 Classe de danger 2.1

OACI (air)

14.1 N° ID/ONU UN1950
 14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, inflammable
 14.3 Classe de danger 2.1

IATA

14.1 N° ID/ONU UN1950
 14.2 Nom officiel d'expédition Aerosols, inflammable
 14.3 Classe de danger 2.1

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro GR français	Titre
Hexane 110-54-3	RG 59, RG 84	

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) Classe de danger pour l'eau = 2 (auto-classification)

Union européenne

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations ou restriction d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Nom chimique	Substance d'usage restreint selon l'annexe XVII de REACH	Substance soumise à une autorisation selon l'annexe XIV de REACH
Propane - 68476-86-8	28. 29.	

Polluants organiques persistants

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

Inventaires internationaux

Non déterminé.

TSCA -
 EINECS/ELINCS -
 LIS/LES -
 PICCS -
 ENCS -
 IECS -
 AICS -
 KECL -

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Procédure de classification

Méthode de calcul

Date d'émission : 10-janv.-2012

Date de révision : 29-sept.-2015

Note de révision: nouveau format.

Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique